

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2020

◆ POINT N°7◆

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget (sauf dérogation exceptionnelle, comme c'est le cas pour l'année 2020, du fait de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal et il en est pris acte par une délibération spécifique.

C'est l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution du budget en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement du territoire et de sa stratégie financière et fiscale.

Le présent document est une base de données introductive au débat d'orientations budgétaires qui est la première étape du cycle budgétaire 2020. Il se composera des éléments suivants :

I. L'environnement économique général

II. Une analyse de la situation financière et fiscale de la Commune de Brioude : données générales, sections de fonctionnement et d'investissement, endettement, fiscalité

III. La Présentation des priorités du budget primitif 2020 et du plan pluriannuel d'investissement compte tenu des éléments financiers et budgétaires et de la volonté d'aménagement du territoire.

I) L'environnement économique général

Pour l'année 2020, le gouvernement a construit le projet de loi de finances à partir d'une prévision de croissance de 1.30 % et d'une évolution des prix hors tabac de 1.00 %. Par ailleurs, l'évolution du PIB dit « prévisionnel » pour 2019 a été ramené à 1.40 % (au lieu de 1.70 % en PLF pour 2019) et celle de l'inflation hors tabac a été révisée à 1.00 % pour 2019 (au lieu de 1.30 % en PLF pour 2019).

A) De la crise sanitaire à la crise économique

Suite à la prise de mesures de confinement pour contrôler la crise sanitaire, les économies de nombreux pays, dont la France, ont été mises à l'arrêt entre fin mars et début mai 2020.

Selon les estimations de l'Insee, l'économie française aurait fonctionné à environ 35 % de la normale durant le confinement.

Après une baisse record du PIB de 5,8 % au 1er trimestre, la contraction sera probablement encore plus marquée au 2ème trimestre (de l'ordre de 20 %) puisque ce dernier intègre un mois et demi de confinement. Par effet de base, avec le redémarrage graduel de certaines activités, le 3ème trimestre enregistrera une croissance certaine du PIB. Mais le niveau de ce dernier restera très inférieur à celui observé fin 2019. Au total, si l'épidémie reste maîtrisée, le recul du PIB en moyenne annuelle en 2020 pourrait avoisiner 10 %.

Dans ce contexte très particulier, les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures fortes de façon à préserver au mieux le tissu productif. Il reste que la crise va laisser des traces sur les bilans des entreprises, qui vont donc se montrer très prudentes dans les mois à venir en termes d'embauches et d'investissement.

Il est donc à craindre que le chômage augmente très significativement malgré un recours massif au chômage partiel au cœur de la crise.

Par ailleurs, au-delà des mesures de sauvegarde mises en œuvre à court terme et des plans de relance à venir, les finances publiques vont souffrir durablement d'un effet de ciseaux entre des dépenses qui vont augmenter aussi vite (voir plus vite pour certaines) qu'avant la crise sanitaire et un montant de recettes fiscales qui va être plus bas du fait d'un niveau du PIB qui sera durablement plus faible que ce qu'il n'aurait été sans la crise. À court terme l'inflation devrait rester modérée. Par la suite elle pourrait peut-être légèrement se raffermir si les entreprises réussissent à transmettre dans leurs prix de vente les hausses de coûts liés aux changements dans les processus de production imposés par la crise sanitaire.

A noter : les mesures d'urgence pour les finances des collectivités seront contenues dans le projet de loi de finances rectificative qui sera présenté au Conseil des ministres dans la première quinzaine du mois de juin 2020.

B) Loi de Finances 2020 : focus la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Dans le droit fil de la loi de finances pour 2018, la loi de Finances 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale à horizon 2023. 80% des foyers français ne la paieront plus à compter de l'année 2020, et les 20% restant : à partir de 2023.

Il s'agit d'un allègement massif de la pression fiscale qui, en tenant compte des exonérations existantes, permettra à l'ensemble des foyers d'être dispensés du paiement de la TH afférente à leur habitation principale. Elle poursuit 2 objectifs :

- l'autonomie financière et le pouvoir de taux des communes seront préservés
- la compensation sera intégralement fiscale (sans aucune dotation et sans lien avec le budget général de l'Etat)

Compte tenu de cette suppression, le projet de loi prévoit également une refonte du financement des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), avec une compensation à l'euro près, dynamique dans le temps.

Cette réforme, qui sera progressivement mise en œuvre entre 2020 et 2023, comporte plusieurs volets et concernant plus particulièrement les communes:

- La suppression de la TH sur la résidence principale ;
- Le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes ;
- L'adaptation des règles de lien et de plafonnement des taux des impositions directes locales ;
- L'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation pour les communes liés au transfert de la part départementale de la TFPB

En premier lieu, le texte supprime totalement et définitivement la TH sur la résidence principale sans création ou augmentation d'impôt. La suppression définitive de cet impôt est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

En deuxième lieu, l'article 5 du PLF 2020 transfère aux communes, à compter de 2021, la part de TFPB actuellement perçue par les départements.

En 2021, la part de TFPB affectée jusqu'alors aux départements sera affectée aux communes (le département ne percevra plus de taxe foncière).

En troisième lieu, un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation liés au transfert de la part départementale de la TFPB aux communes sera institué. Afin que le supplément de TFPB reçu coïncide avec le montant de la TH « perdu » par la commune, le niveau de recettes issues de la TFPB sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur. Ce coefficient n'évoluera pas ensuite, et n'affectera en rien la liberté de la collectivité en matière de taux de taxe foncière. Les recettes ainsi obtenues en remplacement de la TH évolueront de manière dynamique au rythme où évolue l'assiette foncière locale et en fonction des choix municipaux en matière de taux.

La différence entre la perte du produit de la TH sur les résidences principales et le produit supplémentaire résultant du transfert de la part départementale de TFPB sera calculée en prenant en compte les bases fiscales 2020. Toutefois, les taux de TH pris en compte seront ceux appliqués en 2017. Si il est constaté une surcompensation, liée à la mise en œuvre de la réforme (produit issu de la part communale de TFPB + produit de la part départementale de TFPB transférée à la commune > au produit de TH sur les résidences principales + TFPB part communale, d'avant réforme), et que cette surcompensation est inférieure à 10 000€ en 2021, le coefficient correcteur sera de 1. Le gain résultant de la réforme (inférieur à 10 000€ donc) sera ainsi conservé par la commune.

Ce coefficient correcteur s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de l'année de la commune et le complément ou la minoration en résultant évoluera dans le temps comme la base d'imposition à la TFPB.

A titre indicatif, d'après les simulations effectuées sur les données fiscales 2018, la commune de Brioude serait amplement surcompensée (+ de 877 000€ de surcompensation).

En complément, la Loi de Finances pour 2020 prévoit le gel des taux de taxe d'habitation en 2020. Cela signifie que les taux d'imposition de cette taxe en 2020 sont égaux à ceux de 2019 (y compris lorsque l'évolution des taux s'inscrivait dans une procédure d'harmonisation ou de lissage). Après avoir initialement prévu un gel des bases : le Gouvernement a finalement acté une actualisation forfaitaire des bases pour 2020 de 0,9%, appliquée sur la valeur locative de la taxe d'habitation.

II) Une analyse de la situation financière et fiscale de la Commune de Brioude : données générales, sections de fonctionnement et d'investissement, endettement, fiscalité

Grâce à une situation financière saine et par la mise en œuvre d'une gestion budgétaire rigoureuse et prospective, par la mutualisation et la coopération inter-collectivités et par la recherche et l'obtention de subventions, la Ville de Brioude est en mesure de pouvoir maintenir un niveau soutenu d'investissements structurants pour les brivadois et l'attractivité de la commune malgré un contexte économique et financier contraint.

Concernant les budgets annexes : ceux de l'eau et de l'assainissement n'appellent pas d'observation particulière. Le budget ZA St Isidore est en sommeil actuellement. Quant au budget annexe du lotissement Prabouzu, qui est un budget de « stock » comme le budget ZA St Isidore : en toute logique, il se présente en déficit tant que tous les lots ne sont pas vendus.

A) Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement sur 2019

Des résultats du compte administratif 2019 qui sont satisfaisants.

- DEPENSES :

- Malgré la diminution de certaines lignes budgétaires des **charges à caractère général**, ces dernières ont globalement augmenté en 2019 par rapport à 2018 (2 072 597,11 € en 2019 contre 1 760 090 € en 2018 soit +312 507 €). Notons toutefois que les réalisations budgétaires sont tout à fait conformes aux prévisions adoptées par le Conseil Municipal lors du vote du BP 2019

Principales explications à cette augmentation entre 2018 et 2019 :

- L'organisation et l'accueil d'une étape du Tour de France a fortement impacté de nombreux articles du chapitre 011 (notamment le c/6135 avec la location de barrières et d'installations spécifiques, le c/6188 pour l'aménagement d'une salle de presse, le c/6257 au niveau des frais de réceptions et hébergements et surtout les comptes 623 : annonces et insertions, fêtes et cérémonies, catalogues et imprimés et autres objets ou supports publicitaires). Le coût de cette importante et prestigieuse manifestation sur ce chapitre s'élève, tous articles confondus, à environ 300.000 € et explique à lui seul la différence constatée entre le réalisé 2018 et le réalisé 2019. Il est à noter que cet événement a été subventionné à hauteur de 46 000 € par le Conseil Départemental et des partenaires privés.
- Augmentation du recours aux contrats de prestations de service avec les entreprises (+29 764 €) due en majeure partie à la fin des emplois aidés (pour les interventions dans les écoles, l'entretien des locaux, la taille de végétaux notamment)
- Augmentation (+ 8 199 €) à l'article 614 suite à de très grosses régularisations de charges locatives concernant les années 2017 et 2018 pour les parties collectives des immeubles de la Rue de la République (Doyenné) et de la rue du 4 Septembre (Dentelle)
- Montant encore important et imprévisible des frais d'entretien et réparation sur bâtiments (+ 9 589 €)
- Au niveau des études (c/617) poursuite de l'étude de requalification de la Maison du Saumon débutée en 2018 et lancement d'une étude de revitalisation du Centre-Ville, d'où une augmentation de 29 268 € sur l'article.
- Diminution des frais d'énergie / électricité et combustibles (- 46 603,28 €) mais ce résultat doit être pondéré car les relevés de consommations ne sont pas toujours effectués selon la même cadence d'une année sur l'autre.

- Diminution des frais de transport collectif (-15 748 €). Ce résultat s'explique par le fait qu'en 2018 il y avait encore une partie de l'année qui fonctionnait sur 5 jours d'école. A partir de 2019 toute l'année le transport scolaire a été effectué sur 4 jours.
- Entre 2018 et 2019, les **frais de personnel**, sont passés de 3 153 988€ en 2018 à 3 126 470€ en 2019 (- 27 518€) malgré une augmentation notable au c/6216 (+54 711 €) due à la refacturation à partir du mois de février du personnel d'entretien des salles de sports et salle polyvalente par la CCBSA.
Cette évolution s'explique principalement par la quasi-disparition des frais de personnel en emploi d'insertion en 2019 (en corollaire à l'augmentation des dépenses dûes au recours aux contrats de prestations de service vues ci-avant)
- Augmentation du chapitre relatif aux **autres charges de gestion courante** (821 349 en 2019 contre 779 202 € en 2018 entre 2018 et 2019 :
 - Augmentation de la subvention à la Caisse des écoles (+ 10 500 €) et des subventions aux diverses associations (notamment Déclic + 9 600 €, Doyenné + 25 000 €, Hôtel de la Dentelle + 2 000 €, Maison du Saumon +14 000 €, Hand Ball et Association des Portugais pour l'aide à la rénovation d'un local + 15 000 €)

- RECETTES :

- En **atténuation de charges**, on note en 2019 une recette liée à la reconnaissance d'un agent en statut de maladie professionnelle.
- Baisse des **produits issus des services municipaux** (concessions, régie culturelle) et des remboursements par la CCBSA pour les mises à disposition de personnel notamment pour le périscolaire avec le regroupement des agents sur 2 groupes scolaires contre 3 les années précédentes
- Au titre des **impôts et taxes**, on note une diminution de – 11 950 € des produits fiscaux issus des taxes foncières et d'habitation.
- Augmentation de l'attribution de compensation versée par la CCBSA (+78 255 €) suite à la rétrocession de la salle polyvalente et des salles de sports
- La part des produits issus des **dotations** (DGF/DSR/DNP) diminue légèrement (-4 103 €), et ce sont surtout des **subventions et participations** qui permettent au chapitre d'être en augmentation (subvention région de 50 000 € pour l'exposition Chagall 2018 reversée à l'association du Doyenné ; participation de partenaires privés pour 6 000 € et subvention du Département de 40 000 € pour l'organisation de la 9^{ème} étape du Tour de France ; 1^{er} acompte de 15 474 € pour l'étude de revitalisation du centre-ville accordée par la CDC-Banque des Territoires).

Analyse des équilibres financiers fondamentaux de la commune de Brioude à partir du Compte Administratif 2019:

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
FONCTIONNEMENT				
TOTAL produits de F.	7 537	9 271	7 807	7 960
↳ dont impôts locaux (TF, TH)	3 868	3 974	4 028	4 025
↳ dont autres impôts	262	282	320	348
↳ dont DGF	1 097	1 056	1 079	1 075
TOTAL charges de F.	6 009	8 196	6 278	6 634
↳ dont personnels et frais assimilés	3 119	3 131	3 060	3 039
↳ dont charges à caractère général	1 384	1 519	1 681	1 997
↳ dont charges financières	335	325	324	303
↳ dont subventions versées	560	577	665	715
Résultat comptable	1 527	1 075	1 529	1 325
INVESTISSEMENT				
TOTAL ressources d'IV	4 102	5 499	6 632	4 367
↳ dont emprunt nouveau	1 558	1 300	1 300	450
↳ dont subventions reçues	540	472	3085	979
↳ dont FCTVA	336	318	534	1 189
TOTAL emplois d'IV	3 191	6 919	7 650	4 176
↳ dont équipements, acq. et travaux	2 261	4 741	6 559	3 122
Besoin ou cap. Financement section d'inv	-911	1 420	1 018	-191
Résultat d'ensemble	2 438	-345	511	1 516
CAPACITE AUTO-FINANCEMENT				
CAF brute	1 745	1 402	1 728	1 538
Remboursement K emprunt	863	896	942	930
CAF nette ou Epargne disponible	882	506	786	608

B) Les dépenses d'investissement 2019

Sur 2019, les opérations d'équipement ont atteint un niveau de dépenses de 3 122 786,86 €. Parmi les principaux programmes d'investissement 2019 (supérieurs à 100 000€), on peut citer:

- ✓ 9045 – Aménagement du Postel
- ✓ 9055 – Aménagement du boulevard Briand et de la rue de Vincelles
- ✓ 9058 – Centre technique municipal
- ✓ 9063 – Réseaux rue de Prabouzou
- ✓ 920 – Halle aux Grains
- ✓ 927 – Voirie
- ✓ 933 – Eclairage public
- ✓ 989 - Doyenné

C) Situation et gestion de l'endettement

Structure de la dette de la Ville de Brioude au 31 Décembre 2019 :

- *Nombre d'emprunts en cours* : 35
- *Durée initiale des emprunts souscrits* : 2 emprunts d'une durée de 30 ans ; 1 emprunt d'une durée de 29 ans ; 8 emprunts d'une durée de 25 ans ; 1 emprunt d'une durée de 21 ans ; 20 emprunts d'une durée de 20 ans ; 3 emprunts d'une durée de 15 ans
- *Type de remboursement* : 24 emprunts à taux fixe ; 8 emprunts révisables; 3 emprunts à taux variable.

Représentant un capital emprunté total de 18 909 503,43 €, le capital restant dû des 35 emprunts souscrits par la Ville de Brioude au 31 Décembre 2019 s'élève ainsi à : 12 201 046,63 € ce qui représente une capacité de désendettement (encours de la dette sur CAF brute) de 7,9 ans.

III. La présentation des priorités du budget primitif 2020 et du plan pluriannuel d'investissement compte tenu des éléments financiers et budgétaires

En début de mandat, la municipalité s'est fixée comme priorité :

- Une fiscalité maîtrisée et stable ;
- Le maintien d'un niveau d'épargne satisfaisant ;
- La poursuite de la politique de désendettement ;
- La mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux pour renforcer la qualité de vie et l'offre de services à Brioude, l'attractivité de la Ville et maintenir en bon état notre patrimoine.

A) Au niveau de la section de fonctionnement

En 2020, le budget sera placé sous le signe de la prudence, dans la mesure où dans le contexte de crise sanitaire et par suite : économique, liée à l'épidémie COVID-19, la municipalité manque de lisibilité à l'heure actuelle. Il faudra nécessairement faire preuve de souplesse et d'adaptabilité.

B) Les dépenses d'investissement pour 2020 et les projets d'investissements pluriannuels

La Ville de Brioude souhaite poursuivre ses efforts en terme de projets d'investissements, définis déjà lors des mandats précédents. Un programme pluriannuel d'investissement est en cours de construction par la nouvelle équipe municipale installée depuis moins d'un mois, pour permettre de dégager des priorités pour 2020.

Pour financer ces projets, la Ville souhaite continuer à pouvoir faire appel à une capacité d'auto-financement intéressante. Ainsi, la commune prévoit d'auto-financer ses projets par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de plus d'un million d'€ en 2020 et la recherche de subventions. Ainsi par exemple : un nouveau dossier a été déposé auprès des services de l'Etat et de la Région pour bénéficier de subventions sur le projet d'aménagement des rues des Francs-Maçons, du 14 juillet et des Fossés Saint Joseph.

Outre ce projet d'investissement 2020, tout projet d'investissement donne lieu à l'examen systématique de recherche de subventions.

Pour compléter ces ressources (subventions sur certains projets et auto-financement) et après remboursement, en 2020, d'environ 900 000€ de capital emprunté : elle propose d'inscrire un nouvel emprunt, d'un montant qui sera précisé au regard des subventions obtenues.

Au regard de ces éléments, les projets d'investissements de la Ville, pour 2020, sont les suivants :

1° - Brioude poursuivra l'aménagement et la mise en valeur de la ville dans une logique de développement durable et d'amélioration du cadre de vie :

- Poursuivre les aménagements du domaine public : Travaux rue des Francs-maçons, rue du 14 Juillet et rue des Fossés St Joseph, et esplanades
- Poursuivre la gestion des eaux pluviales afin de limiter les inondations orageuses : Bassin d'orage, travaux de voirie et réseaux rue de Prabouzou tranche n°2,
- Améliorer la qualité des toilettes publiques
- Amplifier la reconquête de l'habitat vacant et des ravalements de façades : Concrétisation d'une Opération de Revitalisation du Territoire, en liaison avec la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne, en tant que Ville Centre
- Maintenir l'harmonie urbaine avec un équilibre entre construction et végétation lors des aménagements et lors de la mise en œuvre du plan Paysage
- Poursuivre la mise en place de conteneurs encastrés en centre-ville
- Sécuriser la circulation douce
- Etc.

2° -BRIOUDE poursuivra le développement de services de qualité pour être une ville plus agréable à vivre :

- Réflexions pour que la ville soit facilitatrice sur des « projets Santé » sur son territoire
- Fin des travaux d'aménagement de l'Espace Socio-Culturel
- Participation sous la forme d'un fonds de concours au projet de rénovation des Tennis Couverts
- Amélioration des installations sportives
- Réflexions sur le devenir du site de l'ancienne piscine

- Réflexion pour essayer de rendre la Halle aux Grains plus facilement modulable
- Poursuite de l'amélioration du fonctionnement des services : Matériel, logiciels, véhicules
- Réflexion sur la relocalisation du Service Propreté au niveau du site accueillant le Service Jardins et stades
- Réflexion sur la création et l'amélioration de la fonctionnalités des locaux administratifs et techniques des services municipaux
- Mutualisation de locaux associatifs
- Etc.

3° - Brioude doit renforcer son attractivité économique, touristique, culturelle, sportive

- Participation sous la forme d'un fonds de concours au projet de création par la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne de visites virtuelles sur Brioude
- Réflexion en liaison avec la CCBSA sur les travaux de modernisation des équipements de la Maison du Saumon, voire de sa relocalisation
- Poursuite des opérations de préservation de son patrimoine
- Etc.

4° - Les projets d'investissements en programmation sur les cinq prochaines années

Afin de répondre aux objectifs majeurs de la nouvelle équipe municipale en matière d'investissements (Une ville protectrice et sûre; une ville durable et agréable ; une ville solidaire et fraternelle ; une ville animée et dynamique ; une ville sportive ; une ville pour les jeunes ; une ville culturelle et artistique) plusieurs projets d'investissements sont envisagés sur les cinq prochaines années. Leur programmation plus précise reste à définir, au regard d'une analyse prospective à mener afin de déterminer la capacité de la Ville de Brioude à les financer.

